Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_12_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 19
Votants : 16
Présents : 16
Absent représenté :

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Date d'affichage : 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à neuf heures, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT,

Etaient présents :
M. Christian HUBERT, M. Emmanuel HOUDUS, M. Thomas JANVIER, M. Jean Claude BOULMER, M. Olivier GAIGNE, M. Pascal HERVE, M. Daniel HELBERT, Mme Virginie ELSHOUT, M. Jean Yves EON, M. Henri RAULT, M. Pierre SOURDIN, M. David RETORE, Mme Raymonde LOHIER, M. Patrick BESNARD, M. Claude HAMARD, M. Loeiz RAPINEL

Absent ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Mélanie MONTEMBAULT, Mme Laetitia MEIGNAN, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_BUREAU_12_020_7.4 : Attribution subventions Pass nouveaux agriculteurs

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2022_99 en date du 26 avril 2022 relative au renouvellement du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu la délibération n°2025_146_020_7.1 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 relative à la modification du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique conclue entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne en date du 20 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité d'agrément d'attribution des aides du 27 novembre 2025 ;

Il rappelle aux membres du Bureau Communautaire que le Pass « Nouveaux Agriculteurs » est mobilisable uniquement pour les installations sur le territoire aidées par la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou le Soutien à l'Installation Agricole (SIA). L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire de 2 500 €, complétée d'une part variable de 1 250 € pour toute installation bénéficiant d'un label attestant sa qualité et sa durabilité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_12_BUREAU-DE

Il est proposé d'attribuer une aide financière au titre de l'Aide à l'installation agricole aux exploitants suivants :

NOM/Prénom exploitant	Nom exploitation	Adresse exploitation	Activité	Montant de la subvention	Critères agro-environnementaux
Elodie PELÉ	GAEC PRIOUL	35560 SAINT-RÉMY-DU-PLAIN	Bovin lait	2 500 €	Non
TOTAL				**2 500 €**	

Budget PASS NOUVEAUX AGRUCULTEURS 2025	**30 000 €**
Montant total des aides à l'installation agricole votées en 2025 suite à l'adoption du dossier	17 500 €
Montant total financé par CMB (100%)	17 500 €
Montant restant 2025	12 500 €

Vu l'avis favorable du Comité d'Agrément d'attribution d'aides du 27 novembre 2025,

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, propose :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention aux exploitants désignés ci-dessus conformément aux conditions du dispositif d'AIDE À L'INSTALLATION AGRICOLE ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération ;**

Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, propose :

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

